

**Programme de conservation du Sonneur à ventre jaune en Normandie,
espèce indicatrice de la dynamique fonctionnelle des milieux
alluviaux pionniers**

*Résumé de la phase 1 (2018-2023) avec précisions relatives au plan de
restauration à l'échelle de la vallée de l'Iton*



Assez commun dans les grandes vallées de Normandie orientale à l'aube du XX^e siècle, le Sonneur à ventre jaune a connu, depuis, une régression extrême. La destruction des habitats pionniers caractéristiques de cette espèce, notamment en contexte alluvial, est une cause de déclin majeure. En outre, le domaine climatique de type océanique est une zone de tolérance écologique pour l'espèce dont un des facteurs limitants est clairement la fraîcheur estivale qui l'exclut des milieux forestiers trop ombragés. Ainsi les sites de substitution sont rares dans la région.

Il est aujourd'hui cantonné dans une seule commune (~~La Vacherie~~) située dans la vallée de l'Iton (Eure), dans un site Natura 2000 où la population augmente de manière significative depuis 2010. La restauration des habitats est donc un levier efficace pour la conservation du Sonneur, malgré un contexte climatique peut-être défavorable depuis le début du XX^e siècle à cause des hivers plus doux qui pourraient nuire à sa fécondité. Mais cet impact négatif resterait à prouver et les étés sensiblement plus chauds pourraient lui être, à l'inverse, favorables. En outre, il ne faudrait pas exclure une éventuelle adaptation progressive de cette population en limite d'aire de répartition, face aux changements climatiques.

Le Sonneur est aujourd'hui en danger critique d'extinction du fait de son isolement. Nos prospections intensives dans l'est de l'Eure et de l'Orne entre 2015 et 2017 (prospections classiques et *via* l'ADNe) n'ont pas permis de découvrir d'autres stations ni de secteurs optimums susceptibles d'être colonisés spontanément. De plus, des analyses génétiques réalisées cette année appuient l'hypothèse d'une absence de contacts avec la population sarthoise ; l'inverse aurait pu laisser envisager la présence de populations inconnues dans l'est de l'Orne. Néanmoins, ces analyses

suggèrent aussi une absence de consanguinité au sein de la population normande. Ainsi, le renforcement de la population existante avec l'apport d'individus issus d'autres populations ne semble pas être nécessaire au regard de sa dynamique et de son profil génétique.

En revanche, la concurrence avec la Grenouille rieuse, espèce allochtone, signalée pour la première fois au début des années 1990 dans les vallées normandes et présente au sein du site Natura 2000 depuis 2013, est préoccupante. Ainsi, la réintroduction d'individus issus de [REDACTED] dans des habitats restaurés de la vallée de l'Iton devrait être une priorité dans le cadre des politiques de conservation du patrimoine naturel régional, voire national car sa disparition marquerait la fin d'une longue recolonisation après la dernière grande glaciation à partir du refuge des Balkans et donc d'un formidable patrimoine génétique.

Mise en place d'un petit élevage conservatoire et restauration de deux sites pour la réintroduction :

La mise en place d'un élevage conservatoire de vingt adultes lors d'une première phase de cinq années (2018-2023) permettrait, d'une part, de protéger un groupe d'individus d'éventuelles menaces et, d'autre part, d'optimiser la reproduction des géniteurs afin de tenter la réintroduction dans deux sites restaurés [REDACTED] et Mesnil/Iton).

Plan de restauration :

Plus largement, un plan de restauration des habitats - à l'échelle de la vallée de l'Iton - est envisagé dès la phase 1 du programme. Il s'agira de réaliser un diagnostic le long des 132 km de la rivière afin de cartographier l'état de conservation des habitats favorables au Sonneur : état très favorable, favorable, assez favorable ou défavorable, en fonction de la densité des mares fonctionnelles, des mares potentielles ou à restaurer, du niveau d'ensoleillement, de la matrice paysagère, etc.

Des mesures de gestion seront proposées et, en parallèle, le statut foncier des secteurs très favorables à assez favorables sera précisé en vue d'établir des conventionnements avec les propriétaires et/ou les gestionnaires.

Au cours des cinq premières années du programme, les travaux de gestion seront focalisés sur les deux sites présélectionnés pour la réintroduction [REDACTED] et Mesnil/Iton) mais des travaux supplémentaires pourraient être réalisés en fonction des opportunités (gestion des ENS, mesures compensatoires, etc.) si les sites se trouvaient dans un rayon d'un kilomètre autour de [REDACTED] voire des deux sites d'accueil, afin de permettre une colonisation spontanée. Au terme de la phase 1, en fonction des résultats obtenus, d'autres travaux de gestion et/ou de réintroduction pourront alors être réalisés dans la vallée de l'Iton afin d'essayer de restaurer la dynamique fonctionnelle d'une métapopulation.